



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4, 2.6, 3.11, 3.12

Numéro de référence : 2007-8778
Demande : Nouvelle préparation commerciale, assortie d'une garantie, nature et proportion des produits de formulation, nouvelle combinaison de matières actives de qualité technique, nouveau site ou nouvel hôte.
Produit : Fongicide USF 2010
Numéro d'homologation : 29818
Matière active (m.a.) : Tébuconazole et trifloxystrobine
Numéro de document de l'ARLA : 1930365

But de la demande

La présente demande vise l'homologation d'une nouvelle préparation à usage commercial, le fongicide USF 2010 (USF 2010 Fongicide), renfermant une nouvelle combinaison de matières actives, le tébuconazole (65 g a.i./ha) et la trifloxystrobine (65 g a.i./ha). L'utilisation de ce produit a été proposée pour les catégories d'utilisation 13 (cultures en milieu terrestre destinées à la consommation animale) et 14 (cultures en milieu terrestre destinées à la consommation humaine).

Évaluation des propriétés chimiques

Le fongicide USF 2010 est un concentré liquide en suspension qui contient la matière active tébuconazole à une concentration nominale de 261 g/L et la matière active trifloxystrobine à une concentration nominale de 261 g/L. Le produit contient aussi les agents de préservation 1,2 benzisothiazolin-3-one (à 0,048 %), 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (à 0,001 %) et 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (à 0,0004 %). Ce produit a une densité de 1,156g/mL et un pH de 9,0 en solution aqueuse à 10 %. Les exigences en matière de données sur la chimie du fongicide USF 2010 sont remplies.

Évaluation sanitaire

Le fongicide USF 2010 présente une faible toxicité aiguë par voie orale (2 000 mg/kg p.c./j < DL₅₀ < 5 000 mg/kg p.c./j) ainsi que par voie cutanée (DL₅₀ > 4 000 mg/kg p.c./j), et il présente une légère toxicité aiguë par inhalation (CL₅₀ > 1,676 mg/L) chez le rat. Chez le lapin, ce produit n'est pas irritant pour les yeux (CMM = 0/110) ni pour la peau (CMM = 0/110). Le fongicide USF 2010 n'est pas un sensibilisant cutané pour le cobaye.

La nouvelle préparation commerciale fongicide USF 2010 ne devrait pas entraîner d'exposition inacceptable aux matières actives, le tébuconazole et la trifloxystrobine. Le produit ne devrait poser aucun risque inacceptable pour les travailleurs qui respectent le mode d'emploi et portent l'équipement de protection individuel indiqué sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée à l'appui de l'homologation de la nouvelle préparation commerciale, le fongicide USF 2010, contenant deux matières actives homologuées, le tébuconazole et la trifloxystrobine. Les données au dossier appuient l'utilisation du tébuconazole et de la trifloxystrobine sur le blé, l'orge, l'avoine et le soja. L'utilisation du fongicide USF 2010 n'entraînera pas de dépassement de la LMR établie ou recommandée des résidus de tébuconazole et de trifloxystrobine dans ces denrées. Par conséquent, on ne s'attend pas à ce que l'exposition à ces matières actives par voie alimentaire augmente, et on ne prévoit pas de risque inacceptable pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

L'ARLA a établi que l'augmentation de 3 % de la dose de tébuconazole par saison n'entraîne pas une augmentation des risques pour les organismes non visés étant donné que la dose de produit par application diminue de 48,5 %. Il est peut-être probable que l'augmentation de 4 % de la dose de trifloxystrobine entraîne une augmentation des risques pour les organismes non visés étant donné que les énoncés de réduction des risques pour l'environnement fondés sur les dangers ainsi que les zones tampons prescrites figurant sur l'étiquette du fongicide USF 2010 sont dictés par ceux requis pour la matière active tébuconazole. L'ARLA ne prévoit pas que l'homologation du fongicide USF 2010 pose des risques inacceptables pour les organismes terrestres ou aquatiques non visés.

Évaluation de la valeur

Les données de 28 essais sur l'efficacité menés entre 2002 et 2007 ont été présentées à l'appui de cette application. La dose d'application foliaire sur le blé, l'orge, l'avoine et le soja est de 250 mL/ha (131 g m.a./ha). On permet jusqu'à deux applications par saison pour toutes les utilisations. Tous les essais ont été menés au Canada, à l'exception de l'essai sur la rouille du soja, qui a été mené en Floride. Les allégations concernant le blé et l'orge ont été corroborées par douze et dix essais, respectivement. Les données de quatre essais réalisés en Ontario et au Manitoba ont été présentées à l'appui des allégations concernant l'avoine. Les deux essais dont les données ont été présentées à l'appui de l'allégation concernant la cercosporose sur le soja ont été menés en Ontario. Toutes les allégations sont confirmées telles que proposées, soit directement par les données sur l'efficacité présentées dans la présente demande, soit par des exposés raisonnés et des preuves provenant de demandes connexes.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation des renseignements mis à sa disposition sur le fongicide USF 2010 et a jugé qu'elle détenait suffisamment de renseignements pour appuyer l'homologation du produit.

Références

N° de document de l'ARLA	Référence
1521694	2007. USF 2010 SC fungicide - Control of foliar disease in wheat, barley, oat and soybeans. 277 pp.
1521697	2007, USF 2010 Foliar Fungicide, DACO: 3.1,3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4,3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4.1,3.5,3.5.1,3.5.10,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
1521698	2004, Product Chemistry of Stratego Max 500 SC Fungicide, BR 2332, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4.1,3.5,3.5.1,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
1521699	2006, Product Chemistry of Absolute 500 SC Fungicide, BR 2535, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI
1521700	2005, Absolute 500 - Acute toxicity in the rat after oral administration. Laboratory report number: AT01966. Activity ID: TXTFY018. Study number: T8075349. CODO 4.6.1.
1521701	2005, Absolute 500 - Acute toxicity in the rat after dermal application. Laboratory report number AT01965. Study number: T0075350. CODO 4.6.2.
1521702	2005, Absolute 500 - Acute Inhalation Toxicity in Rats. Laboratory report number: AT01976. Study number: T3075335. DACO 4.6.3.
1521703	2005, Absolute 500 - Acute eye irritation on rabbits. Laboratory report number: AT01945. Study number: T0074450. CODO 4.6.4.
1521704	2005, Absolute 500 - Acute skin irritation/corrosion on rabbits. Laboratory report number: AT01949. Study number: T8074449. CODO 4.6.5.
1521705	2005, Absolute 500 - Study for the skin sensitization effect in guinea pig (Buehler patch test). Laboratory report number: AT01993. Study number: T 5074987. DACO 4.6.6.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.